

VIE PRATIQUE - AR VUHEZ PEMDEZ

Mémento - mat da c'houzoud

Pharmacies - nuits, dimanches et jours fériés, appeler le ☎ 32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

Vétérinaire ☎ 02 98 40 41 34

Etoile bleue - Ambulances et transport médical assis ☎ 02 98 36 85 75

Taxi Gallin Véronique - Transport médical assis ☎ 06 77 36 77 89

Taxi Gouez Laure - Transport médical assis ☎ 02 98 36 88 69 ☎ 06 88 74 74 85

Taxi Le Bars Gilles - Transport médical assis ☎ 02 98 40 80 82 ☎ 06 75 01 92 43

Taxi Philippe INIZAN - Transport médical assis ☎ 06 20 44 59 85

Cabinets infirmiers

Cabinet des Abers - Kathy Moreau - 1 rue du Penquer ☎ 02 29 00 40 12

Cabinet Gentile - 11 square Pierre Corneille ☎ 02 98 40 44 00

Cabinet infirmier de la Gare - 6 bis square Pierre Corneille ☎ 06 20 47 28 90

Cabinet de la Mairie - 3 rue de la Mairie ☎ 02 98 37 63 41

Appels d'urgence - da c'helver trum

Médecin ☎ 15 Sapeurs-Pompiers ☎ 18 ou ☎ 112

Gendarmerie ☎ 17 ou ☎ 02 98 40 41 05

Urgence gaz naturel ☎ 08 00 47 33 33

Astreinte eau et assainissement CCPA ☎ 06 08 41 49 75

Astreinte communale sécurité équipements communaux ☎ 06 14 97 14 06

Etat Civil - ganet, dimezet, marvet

Décès

➤ Marie, Pierre LE ROY, 50 ans

➤ Marie BRETON née PIRON, 97 ans

Naissances

➤ Paul KERSEBET

➤ Chloé DURAND

Maison Paroissiale

Contact : mp.plabennec.angers@outlook.fr

N° d'astreinte pour les obsèques : 06 30 77 66 14

Marché de Plabennec

Le marché du vendredi est maintenu,
de 15h30 à 19h30, Place du Champ de Foire



Covid-19

Retrouvez toutes les informations sur le site
www.ville-plabennec.fr/coronavirus

RESULTATS DU SCRUTIN DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Inscrits : 5 983

Votants : 3498

Blancs : 39

Nuls : 36

Exprimés : 3423

Participation : 58,47 %

	Liste Agissons pour Plabennec	Liste Un avenir à partager	Nuls	Blancs	Total
TOTAL en voix	1925	1498	36	39	3498
en %	56,24%	43,76%			

La répartition des sièges entre les deux listes est la suivante :

➤ Conseillers municipaux élus : 29

- Liste « Agissons pour Plabennec » (23) : Marie-Annick Créac'hcadec – Fabien Guiziou – Anne-Thérèse Roudaut – Marcel Le Floc'h – Sylvie Richoux – Bruno Perrot – Hélène Kérandel – Jean-Michel Lallonder – Isabelle Leheutre – Jacques Guillermou – Christine Castel – Olivier Crec'hriou – Danielle Salaun – Damien Simon – Carole Le Hir-Saliou – Sylvain Sabathier – Nadine Bihan – Steven Madec – Chantal Le Goff – Claude Fily – Laure Le Corre – Jean-Yves Aoulini – Laurence Guegantou.
- Liste « Un avenir à partager » (6) : Jean-Luc Bleunven – Agnès Bras-Pervès – Mickaël Quemener – Marie-Claire Le Guével – Louis Olier – Hélène Tonard.

➤ Conseillers communautaires élus : 9

- Liste « Agissons pour Plabennec » (7) : Marie-Annick Créac'hcadec – Fabien Guiziou – Anne-Thérèse Roudaut – Marcel Le Floc'h – Sylvie Richoux – Bruno Perrot – Hélène Kérandel.
- Liste « Un avenir à partager » (2) : Jean-Luc Bleunven – Agnès Bras-Pervès.

Je remercie très sincèrement les Plabennecois qui ont pu se déplacer dimanche pour les élections municipales malgré les contraintes imposées par la situation sanitaire, pour la confiance qu'ils m'ont renouvelée, ainsi qu'à mes colistiers,

Nous maintiendrons notre volonté d'œuvrer au bien-être de l'ensemble des Plabennecois et à la qualité du service public.

Je remercie également les agents municipaux, assesseurs et scrutateurs qui ont participé à la bonne organisation du scrutin dans des conditions exceptionnelles.

En cette période de crise sanitaire, les mesures prises par l'Etat sont proportionnées et légitimes face à la prise en compte de la menace. Nous devons rester raisonnables, modérés et calmes. Il ne faut pas céder à une quelconque psychose.

La Ville de Plabennec a mis en place les mesures d'information, de prévention et de protection qui s'imposaient pour garantir la continuité des services communaux en toute sécurité, notamment celle des agents municipaux qui assurent un contact quotidien avec le public.

De plus, la municipalité a proposé son aide aux professionnels de santé. À son niveau, la mairie possède un stock limité de masques et de gel hydroalcoolique pour le fonctionnement de ses services. Dans la mesure du possible, des quantités adaptées ont été mises à la disposition des cabinets d'infirmiers et des médecins généralistes ainsi qu'à d'autres professionnels de santé présents sur la commune.

Je les assure de mon soutien et leur adresse mes sincères remerciements pour leur travail au bénéfice de la population plabennecoise.

Je vous invite à tout mettre en œuvre afin de protéger notre bien commun le plus précieux, la santé de tous.

Le Maire,
Marie-Annick CREAC'HCADEC



Coronavirus : la municipalité se mobilise

Mairie

La mairie a fermé l'accueil au public depuis mardi après-midi. Le standard téléphonique de la mairie est accessible au 02 98 40 41 32. Des agents sont présents sur place pour répondre aux situations prioritaires. Le service de l'État civil est assuré. La prise de rendez pour les titres (carte d'identité et passeport) est suspendue.

Services techniques

Les services techniques assurent les interventions urgentes en cas de signalement. Contact : 02 98 40 41 32. L'astreinte est maintenue le weekend et le soir après 17h30 : 06 14 97 14 06.

Petite Enfance et Enfance – Jeunesse

L'Accueil de loisirs est ouvert uniquement aux enfants des professionnels de santé : 02 98 40 49 92 – alsh@plabennec.fr. La commune met à disposition son accueil périscolaire aux enfants de l'ensemble des établissements scolaires de Plabennec si besoin.

Le Multi-accueil est ouvert uniquement aux enfants des professionnels de santé : 02 98 37 60 72 – multiaccueil@plabennec.fr et le RPAM a mis en place une permanence téléphonique : 06 01 44 01 12.

L'Anim'ados est fermé. La municipalité accentue le nettoyage et la désinfection des locaux communaux accueillant des agents et des enfants.

CCAS

Le CCAS assure une permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 02 98 40 42 17 ou par mail : ccas@plabennec.fr. L'accueil au public est fermé. Pour faire face à l'épidémie de coronavirus, un registre des personnes vulnérables est mis en place depuis plusieurs jours. Toute personne concernée peut se faire connaître auprès du CCAS afin de se faire enregistrer sur ce registre. Le CCAS les contactera régulièrement pour faire le point sur leur état de santé.

Solidarité Coronavirus

A défaut de famille proche ou de voisin disponible, les personnes vulnérables ou leur famille sont invités à contacter le CCAS (02 98 40 42 17 ou ccas@plabennec.fr) ou la mairie (02 98 40 41 32) pour effectuer les courses alimentaires ou la livraison de médicaments. La municipalité mettra à disposition un agent communal pour répondre à ces besoins de première nécessité.

Aide aux soignants

En attendant les livraisons de masques prévues par l'État dans les pharmacies, la municipalité a proposé son aide aux professionnels de santé présents sur la commune. À son niveau, la mairie possède un stock limité de masques et de gel hydroalcoolique pour le fonctionnement de ses services. Dans la mesure du possible, des quantités adaptées ont été mises à la disposition des cabinets d'infirmiers et des médecins généralistes en priorité. D'autres soignants ont également reçu des masques et du gel (sage-femme, pédiatre...)

Manifestations culturelles et sportives

L'Espace culturel, le cyberspace, la salle Marcel Bouguen, la bibliothèque et les salles de sport sont fermés. Les spectacles et événements culturels sont annulés ou reportés. Annulation des Semaines de la Petite-enfance.

Marché

Le marché alimentaire du vendredi est maintenu. Il conviendra de respecter les mesures sanitaires barrières : distanciation sociale d'au moins un mètre dans les files d'attente.

Informations municipales

Le bulletin municipal sera disponible uniquement dans les boulangeries, les bureaux de tabac, les grandes surfaces et sur le site internet de Plabennec. Une page dédiée à la situation sanitaire a été créée : www.ville-plabennec.fr/coronavirus

Les établissements scolaires

La commune met à disposition son accueil périscolaire aux enfants de l'ensemble des établissements scolaires de Plabennec si besoin.

L'école du Lac est ouverte uniquement aux enfants des professionnels de santé de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Accueil périscolaire dès 7h15, puis de 11h30 à 13h30, et jusqu'à 19h. Prévoir un panier repas pour la pause du midi.

L'école Sainte-Anne est ouverte uniquement aux enfants des professionnels de santé de 8h30 à 16h30. Prévoir un pique-nique pour le midi.

Le collège Nelson Mandela et le collège Saint-Joseph sont ouverts uniquement aux enfants des professionnels de santé.

Informations locales

Secteur économique, commerces

Les magasins alimentaires, les pharmacies, les banques, les bureaux de tabac, les stations-essence sont majoritairement ouverts. Les restaurants et débits de boissons sont fermés, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter. Les commerces non-alimentaires sont fermés.

Boulangeries :

Les boulangeries Roumier et Barré sont ouvertes jusqu'à 13h30 tous les jours, la boulangerie Calvez reste ouverte toute la journée (sauf leurs jours de fermeture).

La boulangerie Hamelet est fermée.

Autres structures

La gendarmerie a en partie fermé son accueil au public. Cet accueil est réservé uniquement aux situations d'urgence. Composez le 17 en cas d'urgence.

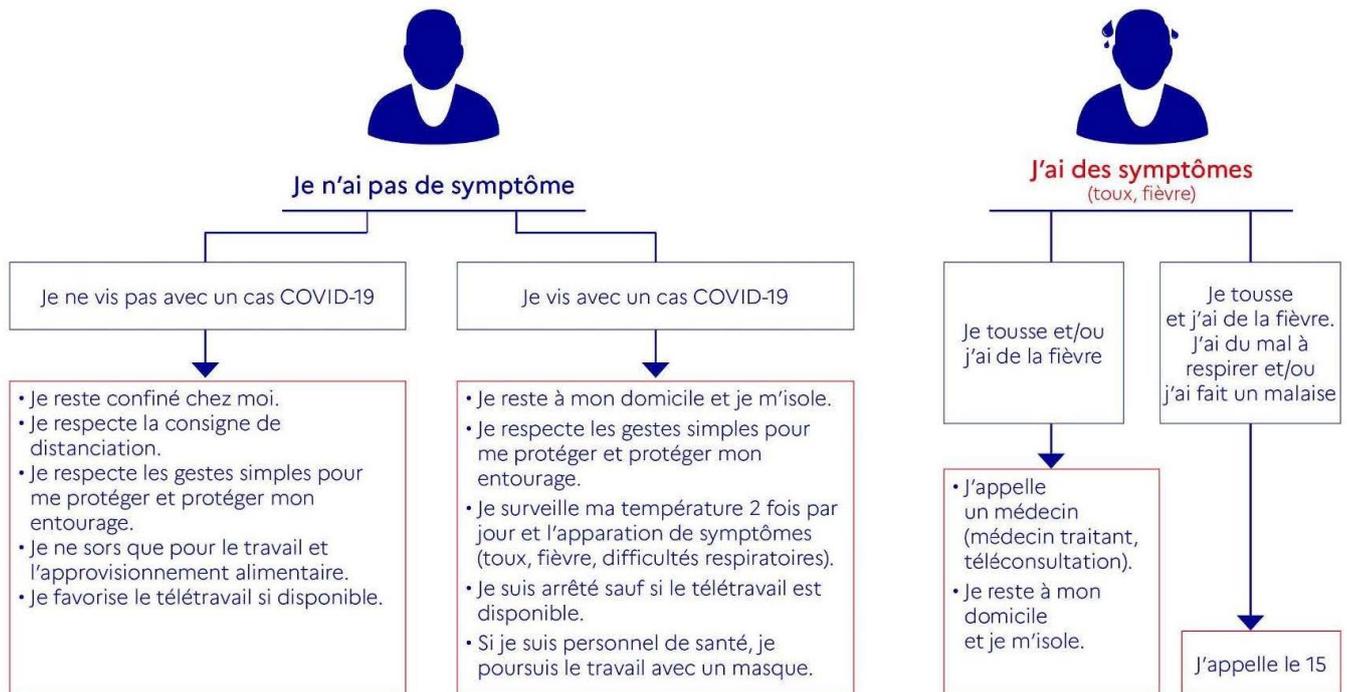
L'EHPAD est fermé aux visiteurs.

Déchets

La CCPA indique que la collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, il est recommandé de le laisser en extérieur, il sera ramassé les jours suivants. Aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

Les déchèteries et aires de déchets verts sont fermées. Tout dépôt devant ou à proximité de ces sites est également strictement interdit. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.

Coronavirus : quel comportement adopter ?



Pour plus d'information concernant le coronavirus et COVID-19 je peux appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Limitations des déplacements

En raison de l'épidémie de Coronavirus COVID-19, à compter de ce mardi 17 mars midi et pour au moins quinze jours, vous devez justifier chacun de vos déplacements, via une attestation de sortie, à présenter à la police ou la gendarmerie en cas de contrôle.

Les déplacements sont autorisés pour les cas suivants :

- Entre le domicile et le travail lorsque le télétravail est impossible
- Pour faire des courses
- Pour motif de santé
- Pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants
- Déplacements brefs, à proximité du domicile, pour faire du sport individuellement (marche, course) et pour les besoins des animaux de compagnie.

Deux attestations de sortie sont disponibles avec ce bulletin municipal. L'attestation peut également être rédigée en recopiant le document sur papier libre (avec toutes les mentions obligatoires).

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le/...../2020
(signature)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le/...../2020
(signature)